

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juin 2024	N° 2024-294

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juin 2024	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2024-294

Digital Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2024 - Convention - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de l'association Digital Aquitaine

Depuis sa création en 2014, l'association Digital Aquitaine mène des missions qui s'apparentent à celles d'un pôle de compétitivité, en œuvrant pour le développement du secteur numérique et des entreprises concernées au niveau régional.

Ses principales actions se concentrent autour de :

- l'émergence et le développement de projets collaboratifs d'envergure dans un objectif de visibilité, d'animation et de promotion des acteurs du numérique néo-aquitain au niveau régional, national et international, en lien avec la démarche French Tech ;
- la création de richesses et d'emplois sur le territoire.

Bordeaux Métropole est l'un des membres fondateurs de Digital Aquitaine, aux côtés d'autres acteurs institutionnels (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde), de grands groupes (La Poste, CDiscount) et de structures (« clusters ») fédérant des acteurs de certaines filières du numérique, qui ont en 2018 été intégrées sous forme de domaines d'excellence au sein de l'association.

Digital Aquitaine structure désormais ses actions autour de cinq domaines d'excellence, au profit des entreprises et des projets de l'écosystème numérique régional :

- l'e-santé (TIC Santé)
- la mobilité, les transports intelligents et les applications satellitaires (TOPOS)
- le commerce connecté (Club Commerce Connecté)
- l'usine du futur, la simulation numérique, la réalité augmentée ou virtuelle (Smart4D)
- l'intelligence artificielle et la science des données (IA Data Science).

2. Bilan du programme d'actions 2023

1. Animations et mise en réseau des acteurs :

Digital Aquitaine a organisé 64 actions visant à renforcer le réseau des professionnels du numérique à travers la Nouvelle-Aquitaine, incluant conférences, ateliers, et rencontres transversales. Ces événements ont favorisé les échanges entre les membres des cinq domaines d'excellence, consolidant ainsi la communauté numérique régionale et soutenant l'innovation collaborative.

2. Aide à l'émergence et accompagnement de nouveaux projets :

Avec 31 actions concrètes, notamment des ateliers en collaboration avec des partenaires académiques et industriels, Digital Aquitaine a joué un rôle clé dans la maturation de projets innovants. Cette initiative a permis d'accélérer le développement de solutions numériques responsables et durables, en ligne avec les besoins du marché et les défis sociétaux.

3. Promotion de l'écosystème :

la participation active à 26 opérations de promotion a contribué à renforcer la visibilité de l'écosystème numérique de la Nouvelle-Aquitaine, tant au niveau national qu'international. L'organisation de stands collectifs sur des salons professionnels majeurs a été un levier important pour mettre en avant les innovations locales et attirer de nouveaux partenariats et investissements.

4. Partenariat et transversalité :

23 opérations de partenariat ont été réalisées, mettant en lumière l'importance de la transversalité et des échanges intersectoriels. La collaboration avec des technopoles, pôles de compétitivité, et structures de formation a enrichi le tissu économique et innovant, permettant une approche plus intégrée et synergique du développement numérique.

Impact de la Dimension "Responsabilité et sobriété numérique" (SRN) :

La SRN a été au cœur de toutes les initiatives, en cohérence avec la stratégie Neo Terra de la Région. Les actions de sensibilisation, formation, évaluation, et innovation ont marqué un tournant vers un numérique plus responsable. Notamment, le partenariat avec EcoMicro a offert aux membres un accès privilégié à des services de recyclage, soulignant l'engagement de Digital Aquitaine pour une économie circulaire. L'année 2023 a été marquée par une consolidation des actions engagées par Digital Aquitaine, avec une implication accrue dans la promotion du numérique responsable s'inscrivant dans l'émergence du pôle de compétitivité ENTER. Cette dynamique confirme le rôle de l'association comme acteur clé dans le développement durable de l'économie numérique en Nouvelle-Aquitaine.

3. Programme d'actions 2024

Innovation et développement durable :

lancement du pôle de compétitivité ENTER : officialisation de la fusion avec NAOS et mise en œuvre des stratégies du nouveau pôle, axé sur le numérique responsable et durable.

Développement de projets innovants SRN :

soutien à l'émergence de projets numériques intégrant la sobriété et la responsabilité numérique dès leur conception, en partenariat avec des acteurs académiques, industriels, et le secteur public.

Animation et networking :

événements thématiques SRN : organisation de conférences, ateliers, et rencontres axés sur les thèmes de la sobriété numérique, l'économie circulaire dans le secteur TIC, et les bonnes pratiques en matière de développement durable.

Rencontres Inter-DomEx : facilitation des échanges entre les différents domaines d'excellence pour encourager la transversalité des connaissances et des innovations.

Formation et sensibilisation :

programmes de formation SRN : déploiement de formations dédiées aux enjeux de la sobriété numérique pour les membres de Digital Aquitaine, en collaboration avec des institutions éducatives et des partenaires spécialisés.

Campagnes de sensibilisation : lancement de campagnes publiques pour promouvoir la conscience autour de l'importance du numérique responsable auprès du grand public et des entreprises.

Partenariats et collaborations :

renforcement des partenariats stratégiques : développement de collaborations avec des clusters, des pôles de compétitivité, des technopoles, et d'autres écosystèmes d'innovation, tant au niveau régional, national, qu'international.

Initiatives communes avec le secteur de l'ESS : collaboration avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour le développement de solutions numériques inclusives et durables.

Promotion et visibilité internationale :

présence sur les salons professionnels : organisation de stands collectifs et participation à des événements internationaux pour promouvoir les innovations et les entreprises du numérique de la Nouvelle-Aquitaine. Campagnes de communication : utilisation des médias sociaux, des relations presse, et d'autres canaux de communication pour accroître la visibilité des actions et des succès de Digital Aquitaine et du Pôle ENTER. Point essentiel de ce programme d'actions, la dimension « responsabilité et sobriété numérique » (SRN) est désormais systématiquement prise en compte dans toutes les actions dont Digital Aquitaine est organisateur ou partenaire.

4. Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel de l'association pour 2024 se monte à 570 000€, en augmentation (+7,34%) par rapport à 2023. Il est proposé de revenir au soutien financier de Bordeaux Métropole de 2022 et 2021 en ramenant à 50 000€ la subvention de fonctionnement pour 2024, contre 57 000€ pour l'année 2023 (attribuée en fonction des actions spécifiques proposées).

Sur cette base, la participation de Bordeaux Métropole représenterait 8,77% du budget global 2024 de l'association Digital Aquitaine, qui se monte à 570 000€, et dont le détail figure en annexe 2 à la convention jointe au présent rapport.

Principaux indicateurs financiers de l'association :

	2024	2023
Charges de personnel/budget global	78.42%	73.77%
% de participation de BM/budget global	8,77%	10.73%
% de participation des autres financeurs/budget global	64,91%	62.90%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 7 juillet 2023

VU le Schéma de Développement économique métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le programme d'action de l'association Digital Aquitaine contribue au développement économique de notre territoire et à la promotion de l'entrepreneuriat,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 50 000 € en faveur de l'association Digital Aquitaine pour la réalisation de son programme d'actions 2024,

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur FLORIAN, Madame LEPINE, Madame LOUNICI, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur RAYNAL, Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 14 JUIN 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,</p> <p>Madame Delphine JAMET</p>
---	--